

Envoi par courrier et par télécopieur : 418 295-4682

286  
Projets de réserves de biodiversité pour huit  
territoires dans la région administrative de la  
Côte-Nord

DQ10  
6213-01-001

Québec, le 3 février 2012

Madame Lucie Rousseau  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Répondante ministérielle  
Conseillère aux affaires régionales  
625, boul. Laflèche, bureau R.C. 702  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la  
région administrative de la Côte-Nord**

**Questions complémentaires du 3 février 2012 (DQ10-n<sup>os</sup> 15 à 23)**

---

Madame,

En référence au projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet ces questions dont les réponses sont attendues d'ici le **9 février prochain, à midi**:

**Question 15**

Vous avez déposé à la commission un document présentant des zones de protection du caribou forestier et des zones d'atténuation anthropique (DB25).

- a) Est-ce qu'il y a d'autres contraintes d'utilisation du territoire dans les zones de protection que l'interdiction de coupe forestière ? La durée de cette zone de protection est-elle prédéterminée ? Quels sont les facteurs qui en déterminent la durée ?
- b) Veuillez définir ce qu'est une zone d'atténuation anthropique et expliquez les contraintes qui contribuent à la protection des caribous.
- c) Veuillez déposer le même document pour la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean

### **Question 16**

Les limites de la réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher correspondent à un bloc de protection du caribou forestier. Lors de la première partie de l'audience publique, il a été mentionné que le caribou forestier aurait déserté le territoire en raison des coupes forestières qui ont été réalisées en périphérie (M. Dominic Boisjoly, DT4, p. 31).

- a) Pour quelles raisons la coupe de bois a-t-elle été permise en périphérie de la réserve projetée ?
- b) Quels sont les enseignements relatifs aux besoins du caribou forestier et à la stratégie des zones de protection qui ont été acquis par cette expérience ?

### **Question 17**

Le plan de rétablissement du caribou forestier au Québec pour la période de 2005 à 2012 arrive à échéance.

L'un des objectifs était de maintenir l'occupation de l'aire de répartition du caribou forestier.

- a) Est-ce qu'il a été atteint ?
- b) Veuillez fournir toutes les données qui sont utilisées par l'équipe de rétablissement pour effectuer le suivi de cet objectif.

Un autre des objectifs de ce plan consistait à atteindre et à maintenir un effectif d'au moins 12 000 caribous forestiers au Québec avec une répartition uniforme à l'intérieur des strates d'habitat. Le plan mentionne qu'il « est impossible d'estimer l'effectif total de la population québécoise de caribous forestiers avec une marge d'erreur raisonnable » (p. 20) mais que le cheptel comprenait entre 6000 et 12 000 individus au début des années 2000.

- c) Expliquez de quelle façon s'est fait le décompte ou l'évaluation des populations entre 2005 et aujourd'hui ?
- d) Est-ce que la marge d'erreur quant à l'estimation du nombre d'individus peut maintenant être qualifiée de raisonnable ?
- e) Si les données ne sont pas disponibles, veuillez précisez comment et quand elles seraient acquises, et, si elles seraient rendues publiques ?

### **Question 18**

Pourriez-vous déposer à la Commission d'enquête un exemplaire de l'entente intervenue entre la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et votre ministère pour l'élaboration du Plan de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PDIRNT) ?

### **Question 19**

En lien avec l'intervention de plusieurs participants lors de la seconde partie de l'audience publique, pouvez-vous :

- a) Préciser et élaborer sur le potentiel minier dans la Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi ?
- b) Préciser et commenter la position actuelle du Ministère par rapport à cet éventuel potentiel et à sa compatibilité avec le projet de réserve ?

### **Question 20**

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, un intervenant a souligné l'existence d'un potentiel pour des gisements de fer qui pourraient être économiquement viable, à l'est de la réserve projetée, soit dans les claims de Mouchalagane propriété de la compagnie Impact Iron Mines Inc., filiale de l'entreprise Argex Mining Inc.

- a) Quant-est-il de la viabilité économique de ces gisements ?
- b) À quelle étape en est leur évaluation ?
- c) Peut-on comparer le potentiel de ces gisements à celui identifié dans la réserve projetée du lac Plétipi ?

### **Question 21**

Lors de la seconde partie de l'audience publique, un participant a indiqué à la commission d'enquête que le bail détenu au lac Charlie en serait un de villégiature (DT5, p. 6 et 7).

- a) Pourriez-vous préciser si le bail détenu par ce participant est bel et bien un bail de villégiature et non un bail d'abri sommaire.
- b) Par ailleurs, pourriez-vous détailler les caractéristiques propres qui différencient un bail de villégiature d'un bail d'abris sommaire sur les terres du domaine de l'État.

### **Question 22**

Lors de la seconde partie de l'audience publique, un participant a souligné que la tordeuse des bourgeons de l'épinette serait présente dans une portion d'un des agrandissements reportés de la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout et que, compte tenu de cette présence, le Ministère autoriserait la récolte du bois dans ce territoire (DT5, p. 24).

- a) Veuillez commenter et identifier, dans la mesure du possible, le territoire touché ainsi que le nombre d'hectares affectés par la présence de cet insecte.

### **Question 23**

Deux participants soulignent qu'une zone de récolte aurait été autorisée au Plan général d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013 où se situent les agrandissements pour la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la Rivière Godbout (DM6, annexe; DM18).

- a) Veuillez préciser et cartographier les zones de récolte autorisées dans le PGAF 2008-2013 pour le territoire mentionné.
- b) Est-ce que ces zones de récolte sont toujours prévues? Veuillez préciser.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission